https://www.menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article353

LIEUTENANT DE LOUVETERIE, UN TITRE OUBLIE !

- Revue N°16 -

Date de mise en ligne : vendredi 26 juillet 2002

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits réservés

[https://www.menouetsesvoisinsdargonne.fr/local/cache-vignettes/L200xH248/dewaele-ab9ea.jpg]

Né le 13 février 1954 à Sainte-Ménehould, Régis DEWAELE est agriculteur à Daucourt. Rien de particulier, me direz-vous ! Mais savez vous qu'il est Lieutenant de Louveterie ?

---------**Un peu d'histoire**

---------Devant la multitude de loups qui ravageaient les troupeaux et devenaient un danger pour les populations, Charlemagne, dans un capitulaire de 813, ordonna à ses Comtes de désigner, dans leur circonscription, deux officiers dont les fonctions consistaient à chasser les loups.

---------Pendant le Moyen Age, le capitulaire de Charlemagne continua à être appliqué. François 1er devait fixer d'une manière plus précise les fonctions de Grand Louvetier, ainsi que celles des Officiers de Louveterie.

---------La Louveterie fut supprimée en 1787, sous prétexte d'économie, au cours du règne de Louis XVI.

Napoléon 1er la rétablit, détermina son organisation et les fonctions des Louvetiers.

---------C'est la loi du 9 juillet 1971, tendant à adapter le corps des Lieutenants de Louveterie à l'économie moderne, qui a remplacé les textes anciens la régissant. Ses dispositions sont maintenant reprises par la nouvelle codification du code rural.

---------Les Lieutenants de Louveterie sont nommés par l'autorité administrative et concourent sous son contrôle à la destruction des animaux nuisibles. Ces Lieutenants de Louveterie sont assermentés et ont qualité pour constater, dans les limites de leur circonscription, les infractions à la police de la chasse (braconnage). Ils sont les conseillers techniques de l'Administration, mais leurs fonctions sont bénévoles. Ils doivent être de nationalité française, jouir de leurs droits civiques, être âgés de moins de soixante-dix ans et être titulaires d'un permis de chasser. Ils doivent également posséder les compétences cynégétiques nécessaires pour remplir correctement leurs fonctions :

- connaissance de la vie et des moeurs des animaux sauvages et de l'équilibre biologique à maintenir (écologie),

- connaissance de la législation de la chasse et des règles de sécurité.

---------**Dans la Marne, il y a dix Lieutenants de Louveterie, dont deux en Argonne :**

- Michel LECOURTIER pour le canton de Ville-sur-Tourbe. Il est président des Lieutenants de Louveterie et membre du bureau national.

- Régis DEWAELE, pour les cantons de Givry, Marson et Sainte-Ménehould.

---------Mais Régis est aussi un amoureux de la nature et un conteur remarquable. Il est intarissable et peut vous proposer mille histoires d'animaux ! Cependant, celui qui le fascine le plus est le loup

---------Nous pourrons parler de cet animal une autre fois.

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne